

Question présentée par le député :

M. Jean-Charles Lathion

Date de dépôt : 20 décembre 2016

Question écrite

Recours contre le CEVA : quels coûts supplémentaires ?

Depuis le lancement du projet, le CEVA est l'objet de nombreuses attaques. Celles-ci se sont notamment manifestées par de très nombreux recours (habitants, associations, entreprises...), auxquels le projet a dû faire face. Cette multiplicité de recours oblige les responsables du projet à engager des frais conséquents pour assurer sa défense et garantir la livraison de cet ouvrage complexe en temps et en heure.

Depuis le début de la nouvelle législature, les pilotes du projet CEVA font preuve d'énormément de transparence par la voie des commissions parlementaires, des visites de chantiers ou encore par la feuille « CEVA trimestriel ». Or, le cumul des coûts engendrés par les recours n'a jamais été communiqué. Il s'avère intéressant et instructif pour les députés et la population de le connaître.

Ma question est donc la suivante :

Quel est le coût global pour le projet CEVA et pour l'Etat, depuis le lancement du projet, des recours à l'encontre du CEVA, ainsi que le coût pour la gestion des réclamations et/ou plaintes du public ?